



# Documentation de presse

Date

10.12.2010

---

## e-Customs

**La possible participation de la Suisse au projet « e-customs » de l'Union européenne (UE) concerne l'interaction directe entre les systèmes de dédouanements d'importation et d'exportation suisses et ceux des États membres (EM) de l'UE. Le Conseil fédéral (CF) a confié à un groupe de travail interne à l'administration le mandat d'évaluer la faisabilité de ce projet. Cette décision découle de l'extension de la mesure « cyberadministration » de la politique de croissance 2008-2011 de la Confédération, qui recouvre notamment l'exécution des formalités douanières.**

Bien que progressivement informatisés, les systèmes de dédouanement des EM de l'Union douanière européenne ne sont pas encore harmonisés. Pour remédier à cette situation, dans le cadre de la modernisation de son Code des douanes, l'UE a lancé le projet « e-customs ». Celui-ci se compose de divers instruments électroniques et repose sur des concepts clés, tels que :

- dédouanement centralisé ;
- guichet unique ;
- opérateur économique agréé (AEO) ;
- « one-stop-shop » ;

Ils visent à permettre la mise en œuvre du Code des douanes modernisé d'ici à 2013. L'évolution des procédures prévue est bâtie autour de deux axes : entre les administrations et les entreprises (axe national) et entre les administrations elles-mêmes (axe international). C'est sur ces deux niveaux et en tenant compte des principes de la cyberadministration, que s'articule le projet d'interaction entre les systèmes de dédouanement de la Suisse et ceux de l'UE envisagée dans le cadre de ce projet.

La cyberadministration, l'un des chapitres clés de la politique de croissance 2008-2011 de la Confédération, vise à systématiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le but de rapprocher les activités de l'administration des citoyens, et dans l'optique également de réaliser des économies.

En matière douanière, la cyberadministration entend permettre l'échange et la transmission des données de manière simple, économique, sans rupture de média et ce par le biais d'un portail unique.

Au niveau national, les opérateurs économiques suisses ont actuellement à disposition plusieurs procédures d'exportation et d'importation différentes. Certaines d'entre elles permettent un échange de données sans rupture de média. Pourtant, l'opérateur doit supporter dans la majorité des cas des dépenses liées à l'expédition et à l'informatique qu'il pourrait éviter. Actuellement, une solution interactive électronique sur Internet est en train d'être développée. Au niveau international, à l'exception du « nouveau système de transit informatisé » (NCTS), il n'existe pas d'échange direct de données entre les administrations douanières de la Suisse et celles de l'UE, quand bien même les données requises sont en grande partie similaires et réutilisables d'un côté comme de l'autre de la frontière.

Les conditions cadres actuelles constituent une base favorable à l'intensification de la collaboration avec l'UE dans le domaine douanier. Il n'est cependant pas possible, à ce stade, de déterminer de façon précise les amendements qui devront être effectués aux textes législatifs concernés, car l'interaction envisagée doit faire l'objet de définitions au niveau technique. Pour la Suisse, une interaction directe entre son système de dédouanement et ceux des EM de l'UE s'inscrit dans le cadre de la politique douanière, qui poursuit une harmonisation internationale des procédures douanières, et dans celui de la politique d'intégration, qui vise à conclure de nouveaux accords bilatéraux dans les domaines d'intérêt commun.

Une étude d'impact sur l'économie privée, réalisée par un organe externe à l'administration fédérale, a été mandatée par le SECO. Elle a porté en particulier sur l'opportunité pour les PME de procéder aux formalités de dédouanement sur un portail Internet interactif unique. Elle a révélé le potentiel d'amélioration des procédures actuelles. Celles-ci ont été jugées trop coûteuses et peu optimales (temps, complexité). Les opérateurs économiques interrogés dans ce cadre estiment que leur compétitivité se trouve réduite par les dépenses administratives engendrées par les procédures actuelles. Les effets sont notamment jugés sévères en ce qui concerne les entreprises qui comptent moins de dix employés.

L'impact de l'interaction envisagée sur l'Administration fédérale des douanes (AFD), en termes de coûts et de rationalisation, s'est avéré difficile à identifier précisément, en raison de trop nombreuses inconnues qui subsistent à la fois dans la réalisation du projet e-customs de l'UE et dans la forme définitive que prendra l'interaction envisagée. Des obstacles techniques et structurels ont été déterminés. Considérant toutefois que la poursuite de la mise en œuvre des principes de la cyberadministration dans les procédures douanières est l'une des missions de l'AFD et que, dans une phase initiale, seules des adaptations au niveau des systèmes informatiques existants semblent nécessaires, rien ne s'oppose fondamentalement à la réalisation de l'interaction envisagée. Les adaptations au niveau des infrastructures susmentionnées ont été estimées globalement à 5 mio. CHF d'investissement et 1 mio. CHF de frais d'exploitation annuels.

Les conclusions formulées par le groupe de travail sont d'une double nature. D'une part, des opportunités et des avantages potentiels ont été identifiés. Ils se posent à des niveaux divers :

- rationalisation ;

- harmonisation ;
- amélioration de la coopération internationale ;
- poursuite d'une politique douanière tournée vers la cyberadministration, répondant aux attentes des PME ;
- intégration d'une « zone commune des procédures douanières ».

D'autre part, les coûts d'une adaptation et de nombreuses inconnues quant aux différents aspects pratiques du projet ont été relevés. Les conclusions poussent à concrétiser la participation de la Suisse au projet e-customs de l'UE, sous une forme qui reste à déterminer.

Conformément aux conclusions formulées par le groupe de travail, le CF a donc décidé de proposer à l'UE d'entamer une phase de discussions exploratoires quant à la possible participation de la Suisse au projet e-customs.